

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Afin que soit bien reconnu leur
engagement environnemental**

**Les entreprises et organismes invités à obtenir la
certification « ICI on recycle ! »**

(Beauharnois – Le 28 novembre 2017) – Les industries, commerces et institutions (ICI) du territoire peuvent bénéficier de la certification « *ICI on recycle!* », afin de faire reconnaître leur engagement environnemental.

La MRC de Beauharnois-Salaberry rappelle qu'« *ICI on recycle !* » est un programme de reconnaissance permettant aux organisations de diffuser leur engagement en faveur de la préservation des ressources et de la réduction des déchets, tout en mobilisant la participation de leurs employés.

Ayant récemment renouvelé elle-même son adhésion au niveau trois de la norme, la MRC invite les organismes de son territoire à adhérer au programme.

« Cette certification nous a permis de structurer les différentes mesures mises en place pour réduire nos matières résiduelles. Elle nous a également incités à organiser des activités d'information et de sensibilisation au sein du personnel, ce qui a grandement amélioré la participation aux initiatives » nous mentionne Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC.

Dans la région, près de la moitié des déchets provient des industries, commerces et institutions (ICI). La MRC reconnaît que ces organisations sont d'importants acteurs de la cause environnementale et c'est pourquoi elle leur offre son aide afin qu'elles puissent adhérer au programme « *ICI on recycle !* », de sorte à leur permettre de réduire la taille de leurs poubelles.

Pour obtenir de l'information additionnelle au sujet de cette certification, on peut accéder au lien suivant : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

MRC de Beauharnois-Salaberry

– 30 –

Source et informations : Guy Longtin
Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
Téléphone : 450 225-0870, poste 226
Télécopieur : 450 225-0872
Courriel : g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com